

**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON**

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 – 11 du 23 juin 2020

Objet : Présentation des actions menées au regard de l'activité partielle suite au conseil d'administration du 20 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juin, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 16 juin 2020.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :**

Dominique Herpin-Poulenat

Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain Schmit**Représentants de l'Etat :** Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Francis Kohn**Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Michel Chialvo**Représentants du personnel :** Sophie Fournial, titulaire

Cyril Rasse, suppléant

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Personnalités qualifiées :****Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert, Gérard Maury, Cédric Lemagnent**Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Marie-Agnès Lanthier**Absents excusés :****Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo**Représentants de l'Etat :** DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe en charge du Développement du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

- La décision tacite d'autorisation au titre du dispositif d'activité partielle reçu par mail de la DIRECCTE le 14 avril 2020
- L'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Le Conseil d'Administration du 20 Mai 2020
- L'échange avec les services de la DIRECCTE « Ile de France » ayant pour objectif de statuer sur l'éligibilité de notre établissement à l'activité partielle sous la condition que nous exerçons à titre principal une activité industrielle et commerciale dont le produit constitue la part majoritaire de nos ressources.
- Le courrier de Gérard Darmanin annonçant l'exonération des cotisations et des contributions patronales dans le secteur culturel entre le 1^{er} février et le 31 mai 2020

Il convient donc de communiquer au service de la Direccte, le budget simplifié des Comptes Administratif 2018 et 2019 et du Budget Supplémentaire 2020 faisant ressortir les différentes recettes.

Il convient de s'entretenir avec leur service au sujet du recours à l'activité partiel de droit commun (hors covid-19).

Il convient de solliciter l'Urssaf au sujet de l'exonération des cotisations et contributions patronales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve les actions menées en vue d'obtenir l'activité partielle pour l'établissement.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14




Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le